

Mutuelles	Remboursements	Couverture	Combien ?	Conditions
	750 €/an	Couverture de base	10 €/séance avec un maximum de 75 séances/an	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé(e) de moins de 18 ans - Avoir suivi ses séances chez un psychomotricien diplômé et reconnu par l'Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones (UPBPF) - Avoir suivi un cycle complet de 8 séances - Sur prescription d'un médecin généraliste, pédiatre, pédopsychiatre, ou psychologue de centre PMS, de santé mentale ou de planning familial
Service supplémentaire : Médicalia → possibilité d'avoir davantage de remboursements mais voir les modalités avec Partenamut				
	750 €/an	Couverture de base	10 €/séance avec un maximum de 75 séances/an	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir suivi ses séances chez un psychomotricien diplômé et reconnu par l'Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones (UPBPF) - Sur prescription d'un médecin généraliste, pédiatre, neuropédiatre ou pédopsychiatre, soit sur demande d'un psychologue de centre PMS, de centre de santé mentale ou de planning familial - Sur présentation des factures du psychomotricien avec les dates de séances
	375 €/an	Couverture de base	3,75 €/ séance avec un maximum de 100 séances/an	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé(e) de moins de 18 ans - Sur prescription médicale précisant que les séances de psychomotricité sont nécessaires - Avec l'attestation du psychomotricien mentionnant les dates des séances de psychomotricité et le montant payé
Service supplémentaire : Médikids → remboursement de 100% des frais avec une franchise de 650€/an/famille si âgé(e) de moins de 19 ans et atteint d'une maladie grave ou chronique				
	120 €/an	Couverture de base	12 €/ séance avec un maximum de 10 séances/an	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé(e) de moins de 14 ans - Sur prescription d'un pédiatre

	120 €/an	Couverture de base	12 €/ séance avec un maximum de 10 séances/an	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé(e) de moins de 6 ans - Sur prescription d'un pédiatre couvrant une période maximale de 12 mois
 <p>Mutualité Libre province du Luxembourg</p>	120€/an	Couverture de base	12 €/ séance avec un maximum de 10 séances/an	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé(e) de moins de 6 ans - Sur prescription d'un médecin
	1680 euros / année civile		60 séances par an à raison de 28 euros (80% de 35 euros= plafond) / séance.	<ul style="list-style-type: none"> - Sur prescription médicale
CNS : Caisse Nationale de Santé Luxembourgeoise	100 % des frais sans limite de temps	Assurance complémentaire	100 % remboursement sans limite de temps	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan obligatoire - Prescription médicale obligatoire - Remboursement de 100% jusqu' l'âge de 18 ans et 88 % à partir de 19 ans

 <p>Mutualité Socialiste du Luxembourg</p>	<p>10€/séance</p>	<p>Couverture de base</p>	<p>10€/séance pendant une période maximale de 2 ans (une séance max/jour). L'accord est donné pour une période de 6 mois et est renouvelable jusqu'à 24 mois d'accord maximum</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de moins de 18 ans - Avoir un DMG en cours de validité - Avoir suivi ses séances chez un psychomotricien diplômé et reconnu par l'UPBPF - Sur autorisation en cours de validité (sur base d'un bilan du psychomotricien et d'une prescription d'un médecin généraliste, pédiatre, neuropédiatre ou pédopsychiatre, soit sur demande d'un psychologue de centre PMS, de centre de santé mentale ou de planning familial) - Sur présentation des factures ou reçus du psychomotricien avec les dates des séances et le prix payé
<p>Service supplémentaire : Médikids --> remboursement de 100% des frais avec une franchise de 650€/an/famille si âgé de moins de 19 ans et atteint d'une maladie grave ou chronique</p>				

Mis à jour le 12 juillet 2023